

# A

## Avant-propos du Directeur général

**D**e temps en temps, il est bon de regarder en arrière et de prendre du recul. Il faut placer les choses dans la bonne perspective et se rappeler les trois importantes missions de la Direction générale:

1. Gérer l'identité et les données à caractère personnel des habitants de notre pays au profit d'eux-mêmes, des communes et des organismes qui ont l'autorisation de la Commission de la protection de la vie privée d'utiliser ces données.
2. Garantir aux citoyens l'exercice de certains droits démocratiques tels que le droit électoral et l'accès aux documents administratifs.
3. Notre Direction générale est un prestataire de services avec beaucoup de clients.



Vous pouvez lire ci-dessous toutes les réalisations de 2005 dans ce rapport d'activités. Laissez-moi cependant jeter un regard vers le futur et vous expliquer la manière dont nous allons, en 2006, aborder l'exécution de nos trois missions.

En ce qui concerne la carte d'identité, nous devons, comme l'a signalé le Ministre lors de la journée de contact du 14 octobre 2005, développer et soutenir les applications. C'est pourquoi nous devons évoluer vers une gestion plus globale de l'identité au service du citoyen, de l'autorité et des entreprises. Outre la délivrance des cartes d'identité (fin 2005, le nombre de cartes activées s'élevait à environ 2.000.000; en 2006, il devrait y avoir environ 2.500.000 cartes en plus), nous devons nous intéresser à la manière dont les organisations intègrent la carte d'identité et utilisent les données d'identité dans leurs procédures, proposer un modèle pour la gestion de telles données, aider à rendre l'environnement technique disponible et clarifier le contexte réglementaire dans lequel les données d'identité peuvent être utilisées. En 2006, toutes les écoles du pays pourront s'inscrire à un concours pour le développement d'un logiciel d'application. Dans le même temps, les applications communales seront cartographiées afin que l'échange de «bonnes pratiques» soit facilité.

Un deuxième domaine important pour le développement d'activités autour de la carte d'identité en 2006 concerne l'interopérabilité de la carte et de l'infrastructure utilisée dans les communes pour demander et activer la carte.

Au niveau national, nous devons lancer la carte pour enfant, préparer la carte pour étrangers pour qu'elle soit disponible en 2007, établir un plan d'intégration pour la carte SIS et utiliser la synergie possible avec le permis de conduire et le passeport afin d'aboutir à une politique coordonnée en matière de documents dans le domaine de la technologie de sécurisation et afin de rendre encore plus efficace l'emploi de l'infrastructure et du personnel utilisés dans le cadre de la carte d'identité électronique. Des groupes de travail ont été lancés pour la carte d'identité pour étranger et pour enfant. Pour la carte SIS, le permis de conduire et le passeport, les contacts nécessaires ont été pris avec les administrations concernées afin de rendre possible le suivi de ces projets.

Sur le plan international, cela signifie que nous devons, en étroite collaboration avec les pays partenaires, décrire un prototype de carte pour le citoyen européen, obtenir le sponsoring nécessaire et élaborer ce prototype autour de quelques applications transfrontalières existantes. Cette initiative a été lancée fin 2005 avec le soutien du groupe Porvoo.

Pour les utilisateurs du Registre national s'ajoute un accès par le biais de services web, une réglementation et de la documentation autour de l'application «mon dossier», la poursuite du développement du helpdesk lancé fin 2005, la poursuite de la stabilisation et du monitoring des chaînes d'exploitation, et une enquête auprès des utilisateurs du niveau fédéral sur leurs besoins relatifs à l'utilisation concrète des données du Registre national. Cette enquête conduira à des applications avec des données d'identité et à caractère personnel par ces autorités. Moins visibles les activités suivantes sont toutes aussi importantes: l'introduction de la matrice d'accès, l'automatisation de la comptabilité, l'accroissement de la qualité des données grâce au programme SLA et à la comparaison régulière avec les bases de données dérivées (ORGADON, DIV, BCSS), le programme relatif aux radiations d'office, l'exécution au niveau de l'ensemble du Registre national du programme relatif à la gestion des risques, au souci de qualité, à la protection des données et à la continuité de l'exploitation. Ensuite, il y a la modernisation déjà entamée des instructions pour la tenue des registres afin de limiter autant que possible le nombre de litiges et pour finir l'exécution rapide du plan du personnel.

En ce qui concerne les élections, un accord de coopération a été conclu avec les Régions où il est stipulé que:

- le matériel de 1994 est mis à niveau de sorte qu'il reste utilisable jusque fin 2008;
- une coopération est organisée entre les Régions et l'Etat fédéral pour l'organisation des prochaines élections locales afin que le savoir-faire existant puisse facilement être transmis. Pour des raisons de sécurité, nous devons, dans la pratique, tenir compte d'un «full engagement» exactement comme lors des élections que nous devons nous-même organiser;
- dès le début 2006, un groupe de travail préparera de nouvelles normes et valeurs pour le vote électronique;
- un contrat de maintenance et d'assistance soit établi pour le matériel de 1994.

En outre, nous devons préparer les modifications qui devront éventuellement être appliquées à partir de 2007 pour les prochaines élections fédérales. Il s'agit de la codification de la législation électorale, du contrôle, des délais, de la collecte digitale des procès-verbaux et des procurations.

En ce qui concerne la publicité de l'administration, la loi de 1994 relative à l'accès aux documents administratifs est en cours de modernisation. Un avant-projet a été préparé sur base des directives suivantes:

- une publicité plus active et moins de règles de procédure;
- intégration des communications et des informations électroniques;
- suppression des points litigieux connus de la loi actuelle.

Comment y parviendrons-nous? D'abord, nous devons le vouloir. Ensuite, c'est surtout une question de planification, de discipline journalière, de l'exemple donné par les chefs de service, du suivi des bonnes pratiques et de l'écoute de la base car c'est là que finalement tout se fait.

Luc Vanneste

Directeur-generaal